

EPDA
de Prévention Spécialisée

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024-2029

LE MOT DE LA DIRECTION

Notre Projet d'Etablissement, base de travail pour les 5 années à venir, s'adresse à l'ensemble des élus du Conseil d'Administration, aux agents de l'établissement et à chacun de nos partenaires institutionnels.

Ce projet s'inscrit dans les attendus de la mission en lien avec les orientations du conseil départemental de Haute-Savoie et les spécificités des territoires.

Il présente les évolutions opérées depuis le précédent projet, notre méthode de construction, les éléments de contexte. Il précise le cadre juridique et départemental, décline les valeurs qui soutiennent notre action, présente les différents axes d'intervention ainsi que l'organisation institutionnelle qui porte le travail des équipes. Nous dégageons également les perspectives et orientations souhaitées à moyen terme.

Au travers de sa construction et de la démarche qui la sous-tend, notre projet se veut attractif et clair, témoigne de notre volonté d'associer pleinement chaque agent à la vie de l'établissement afin que chaque professionnel s'approprie les enjeux et le sens de la mission de prévention spécialisée. Nous devons rechercher la participation active des jeunes et des familles dans les actions mises en œuvre et associer chacun aux défis à relever.

Notre projet tient également à prôner, tant dans notre organisation que dans nos pratiques, le développement d'une action éducative soucieuse des enjeux sociaux, environnementaux, écologiques, auxquels le monde fait face pour les citoyens de demain.

Enfin, en cohérence et après débat en interne de l'établissement, malgré une sensibilité partagée sur les questions de genre et de domination qu'elles induisent, nous optons pour une écriture non-inclusive de notre projet d'établissement pour en faciliter la lecture.

La direction

REMERCIEMENTS

L'établissement remercie l'ensemble des équipes éducatives pour leur engagement auprès des jeunes et sur la mission de prévention spécialisée.

Il souligne l'implication des professionnels qui se sont investis dans l'élaboration et l'écriture de ce projet.

Nous remercions particulièrement les jeunes pour leurs témoignages, pour leur présence, pour leur vitalité ; grâce à eux nous portons notre mission.

Enfin l'établissement remercie chaleureusement Elodie BALANDRAS, illustratrice, pour sa contribution à notre projet : elle a su, par sa touche artistique, rendre compte sur une illustration double page, au-delà des mots, de la pluralité de notre action éducative.

I- ELEMENTS DE CONTEXTES	8
1.1. Historique.....	8
II- UN ETABLISSEMENT PUBLIC AU SERVICE DE L’ACTION	11
2.1. Un socle juridique de référence	11
2.2. La commande départementale et les orientations	12
2.3. L’engagement dans la qualification des professionnels.....	13
III- Notre engagement professionnel	14
3.1. Des principes forts du service public dans lesquels nous nous reconnaissons	14
3.2. Philosophie de l’action	15
3.3. Intervention éducative et modes d’actions	19
IV- UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE AU SERVICE DE L’ACTION	25
4.1. Les territoires : une échelle pertinente pour organiser l’action de prévention spécialisée	26
4.2. Une organisation qui porte la mission de prévention spécialisée	27
4.3 Une organisation au service du métier	28
4.4 L’évaluation comme obligation légale et principe d’action	35
V- PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS A MOYEN TERME	36
5.1. Au sein de l’établissement	36
5.2. En direction de la mission de prévention spécialisée.....	36
5.3. En direction des territoires	36

Le travail mené à partir du précédent et premier projet d'Etablissement de 2015 à 2022

Dès le départ, l'écriture du projet d'établissement s'est voulue un outil fédératif et participatif. L'objectif était d'abord d'engager l'ensemble des agents dans une dynamique d'établissement porteuse de sens pour exercer la mission, et pas uniquement de répondre à une commande réglementaire.

Les pistes d'amélioration que nous avons dégagées lors de cette précédente démarche ont été largement exploitées afin de mesurer le chemin parcouru.

Depuis 2018, avec la mise à jour du projet d'établissement initial, un important travail de structuration, de méthode, de communication et d'évaluation a été mis en œuvre, toujours dans une dynamique collaborative, au service des agents comme de la mission.

Nous retenons quelques axes forts de cette démarche :

Au niveau de la structuration :

- Ecriture des fiches de poste et des grilles d'entretiens annuels
- Ecriture des projets de territoire, du projet de site qualifiant
- Mise à jour des livrets d'accueil

Au niveau de l'accompagnement des professionnels dans l'exercice de la mission :

- Ecriture d'une charte d'utilisation des usages du numérique
- Mutualisation des compétences et des expériences positives
- Accompagnement des nouveaux entrants et des apprenants dans le cadre des « collègues formateurs »
- Mise en place d'une banque de données internes
- Mise en place d'instances réflexives

Au niveau de la communication interne et externe :

- Mise en place d'une revue biannuelle, L'Actu2rue, à partir de la vie de l'établissement et des contributions des équipes éducatives
- Renforcement de la lisibilité et de la visibilité des actions et du lien avec la Direction Enfance Famille et des services de protection de l'enfance sur les territoires

Au niveau de l'évaluation :

- Conduite de l'évaluation interne en 2021
- Mise en place avec l'association Passage du logiciel EVAsoft (outil de quantification et de qualification de l'action)
- Diagnostic et plan d'action des Risques Psycho-Sociaux (avec l'intervention d'un cabinet externe)

Méthode de construction du projet d'Etablissement

La méthode de construction de ce nouveau projet d'établissement a été validée par le conseil d'administration d'avril 2022. La méthodologie a été définie dans le cadre d'une journée d'établissement, regroupant l'ensemble des agents.

Un comité technique de projet d'établissement s'est constitué avec un représentant de la direction, un cadre socio-éducatif, un représentant minimum de chaque équipe éducative de territoire et un représentant administratif. Nous tenions à un document illustré de points de vue des jeunes au cœur de notre accompagnement éducatif. L'ensemble des personnels, dans le cadre des réunions de territoire et des journées d'établissement, a eu l'opportunité d'être associé pleinement à la démarche et de se l'approprier.

Chacune des étapes a fait l'objet de travaux et d'ateliers qui ont jalonné l'année 2022. Sept réunions ont ainsi été programmées. Après une phase dédiée à la forme et au contenu de la production, un travail a été mené sur l'historique de la Prévention Spécialisée, la définition de notre public, les principes forts de la Fonction Publique Hospitalière, notre philosophie, l'intervention éducative et les modes d'action. Les modes d'organisation et de gouvernance avaient été travaillés et réaffirmés collectivement en cours d'année 2021. Ce projet est donc la résultante d'un travail collectif engageant l'ensemble des professionnels pendant deux ans.

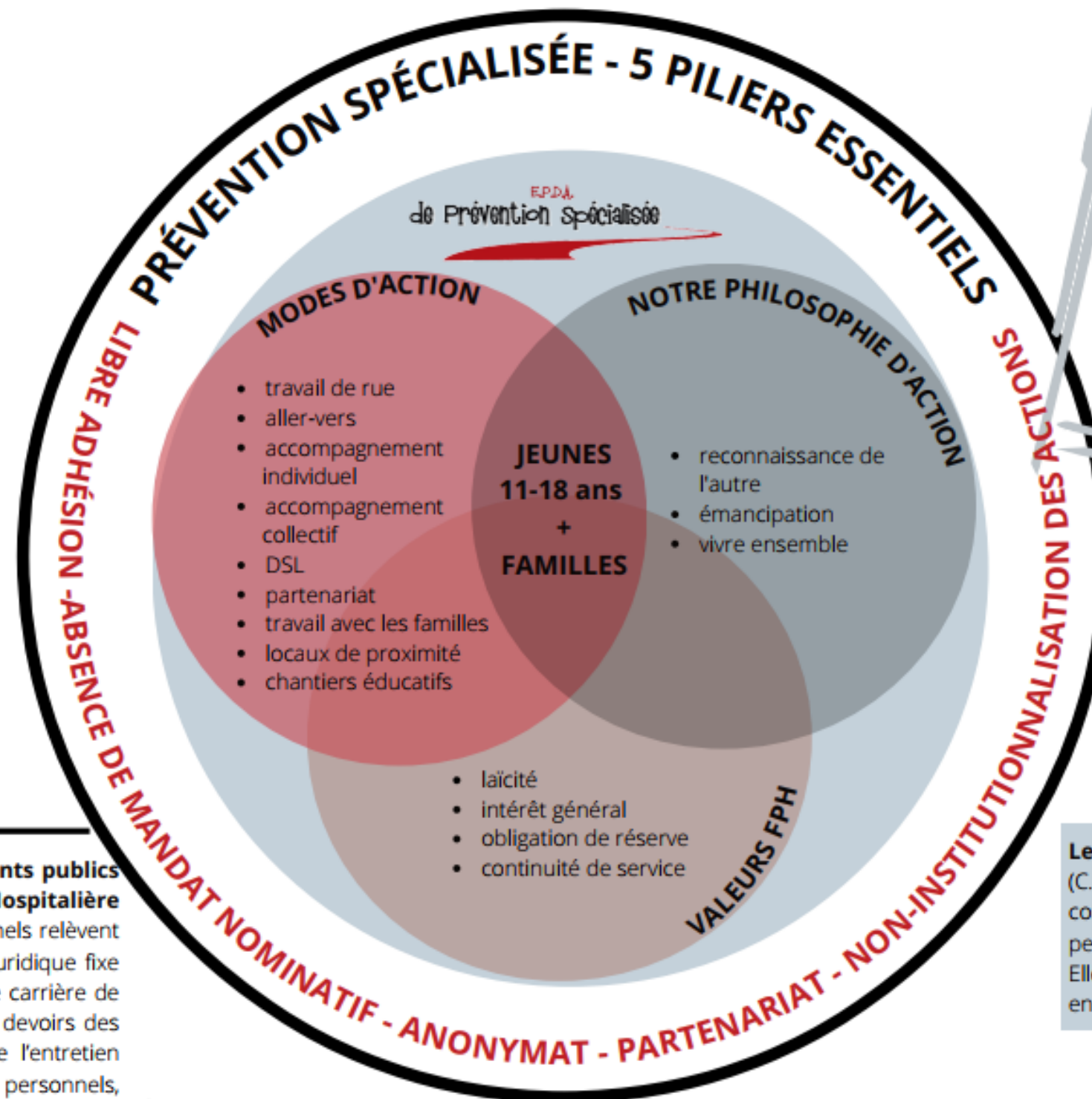
Nous souhaitons que ce projet soit un outil attractif et pédagogique pour les professionnels et les nouveaux arrivants, un appui au service de l'action. Il sera un socle commun de référence. Cela a nécessité un travail de longue haleine et de réels choix institutionnels : nous sommes convaincus que l'efficacité de l'action est directement liée au sens et aux valeurs portés par ses acteurs.

MISSION DE PROTECTION DE L'ENFANCE CONFIEE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE

L'établissement public est une personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend.

L'Établissement Public Départemental Autonome (E.P.D.A.) de Prévention Spécialisée, sous le contrôle du conseil départemental de la Haute-Savoie, exerce une mission de protection de l'enfance, telle que définie par les articles L.121-2 et L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les personnels de l'établissement sont des **agents publics** relevant du statut de la **Fonction Publique Hospitalière** (F.P.H.), loi n° 33 du 9 janvier 1986. Les personnels relèvent du titre IV de la F.P.H. Ce cadrage législatif et juridique fixe les règles de recrutement et le déroulement de carrière de l'ensemble des personnels, définit les droits et devoirs des agents, la grille de rémunération, le cadre de l'entretien annuel d'évaluation. Par ailleurs, l'ensemble des personnels, du fait de l'exercice d'une mission contribuant à la protection de l'enfance, est soumis au secret professionnel.



Le Conseil d'Administration (C.A.), présidé par le président du conseil départemental ou son représentant, et le Comité Social d'Établissement (C.S.E.) sont les deux instances qui encadrent la vie de l'établissement. Le C.A. délibère notamment sur la politique générale, le budget, le projet d'établissement... **Le C.S.E.**, présidé par la directrice, est composé de représentants du personnel élus. Il a un rôle consultatif et émet des avis et vœux sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, le budget, le plan de formation...

Les Commissions Administratives Paritaires Locales (C.A.P.L. à partir de 4 agents relevant d'une CAP), composées de la direction et de représentants du personnel élus, sont présidées par le président du C.A. Elles sont consultées, pour chaque catégorie de personnel, en matière de notation, d'avancement, de discipline.

I- ELEMENTS DE CONTEXTES

Historique

Les pratiques de prévention spécialisée s'enracinent dans une histoire en lien avec l'éducation spécialisée et l'éducation populaire. Ces pratiques ne reposent au départ que sur des savoir-être et savoir-faire.

A la fin de la seconde guerre mondiale les premiers acteurs locaux (magistrats pour enfants, médecins, travailleurs sociaux, bénévoles...) font le pari de proposer un accompagnement aux jeunes dans leur lieu de vie. La posture éducative, de fait plus libre qu'en institution, offre l'opportunité « d'un pas de côté » et demande une démarche « d'aller-vers ». L'objectif est avant tout de rejoindre les jeunes ou groupe de jeunes en rupture ou en souffrance, là où ils se trouvent et là où ils se retrouvent.

Les débuts de ce qu'on appellera la prévention spécialisée ont été portés par la volonté de différents acteurs de créer une présence socio-éducative en marge d'un environnement structuré et institutionnalisé.

Le 7 janvier 1959, l'arrêté sur l'enfance en danger vient officialiser l'activité des « clubs de prévention » et la circulaire du ministère de la santé du 20 avril 1959 institutionnalise pour la première fois l'action de prévention.

Dans les années 60, le travail social se professionnalise et par conséquent s'institutionnalise. Les politiques sociales réaffirment que les jeunes déviantes et errantes sont les publics de la prévention spécialisée, en écho aux phénomènes des « blousons noirs ».

Dans cette dynamique sociale et sociétale, les logements collectifs et sociaux se développent massivement. Ces quartiers en périphérie deviendront les « banlieues », quartiers populaires visés plus tard par les politiques de la ville.



En 1972, le contexte politique général s'axe sur une « rationalisation de l'action sociale ». Ainsi, l'Arrêté du 4 juillet 1972 officialise la mission des équipes de prévention spécialisée et donne un cadre institutionnel pour permettre des financements.

Tout au long de cette période, les principes de la prévention s'organisent :

- Absence de mandat nominatif
- Libre adhésion du jeune
- Anonymat

La démarche socio-éducative initiale qui se positionnait dans une « marginalité créative » est revendiquée. Elle est désormais institutionnalisée et professionnalisée.

Avec la loi de décentralisation la mission de prévention spécialisée est transférée, dans le cadre des compétences de l'Aide Sociale à l'Enfance, aux présidents des conseils généraux.

Bien que l'E.P.D.A. de Prévention Spécialisée ne soit créé que depuis 2008 en tant qu'entité juridique, son histoire départementale s'inscrit dans une filiation d'actions de plus de trente années.

1995	Les différentes structures de prévention spécialisée créent l'association Prévention Mont Blanc (P.M.B.) chargée de développer la formation et des outils communs.
1998	Le service E.P.D.A. du Village du Fier reprend l'activité de prévention spécialisée de l'Association C.A.P.V.A. de la vallée de l'Arve (sites de la Roche sur Foron, Bonneville, Cluses, Sallanches, Passy et Chamonix avec 1 poste par site).
2000	Création de Chantiers Educatifs Mont Blanc : association intermédiaire regroupant Passage et l'E.P.D.A. du Village du Fier.
2005	Le service E.P.D.A. du Village du Fier reprend l'activité de prévention spécialisée de l'Association GAP Chablais à Thonon.
2008	Création de l'Etablissement Public Départemental Autonome de Prévention Spécialisée.
2015	Elaboration du premier Projet d'Etablissement.
2021	Autorisation de 15 ans accordée à l'Etablissement.

LES 5 PILIERS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

« A nous de savoir si on veut aller voir un éduc' ou pas »

De l'absence de mandat nominatif... à la commande publique territoriale

Il implique que les personnes rencontrées ne sont désignées nominativement, ni par l'instance administrative, ni par l'instance judiciaire, mais que les équipes ont un mandant global pour intervenir auprès de jeunes et de familles fragilisés sur un ou plusieurs quartiers. Au-delà de cette absence de mandat, les actions menées ne prennent sens que si elles sont complémentaires des autres interventions dans le cadre de nos missions et mises en cohérence avec le cadre de la commande publique.

De la libre-adhésion du public... à la recherche d'un accord

Elle différencie la prévention spécialisée de l'action éducative avec mandat, car elle met en œuvre une approche fondée sur l'acceptation mutuelle de la relation. Elle exprime la démarche d'« aller-vers » les jeunes les plus fragilisés de façon volontaire mais respectueuse du temps nécessaire à l'établissement d'une relation de confiance.

« Les éducateurs, ils nous appellent. On peut refuser, mais on peut venir aussi »

« La libre-adhésion, c'est un droit de liberté »

« Quand on a besoin de parler, on va les voir »

« Ce qu'on se dit, c'est secret, c'est pas pour les autres »

« Je sais qu'il y a le secret professionnel et qu'on peut leur faire confiance »

Du respect de l'anonymat... à la confidentialité

Il découle des deux premiers principes, c'est une exigence de discrétion qui garantit la crédibilité d'une relation basée sur la confiance. Elle s'effectue dans le cadre de la confidentialité.

De l'interinstitutionnel... au partenariat

L'action éducative n'a de sens que si elle est conduite avec les autres acteurs institutionnels. La prévention spécialisée est un acteur du développement social. Cela implique la mise en œuvre de deux niveaux de partenariat :

- Le partenariat opérationnel ou le travail en réseau avec les acteurs du champ socio-éducatif présents sur les territoires d'intervention
- Le partenariat institutionnel ou le travail avec les institutions concernées (Etat, collectivités locales, protection judiciaire de la jeunesse...)

« Ne pas partager les infos personnelles, ne pas s'afficher »

« Quand j'ai eu des blocages, je me suis renseigné auprès d'eux »

D'une pratique non institutionnelle... à la reconnaissance de la nécessité d'une adaptation permanente

Cela signifie que la prévention spécialisée doit être souple et s'adapter en permanence à l'évolution de l'environnement. Son objectif n'est pas de laisser perdurer son activité sur un même site, mais d'installer des relais vers le droit commun.

« Juste le fait de parler, c'est déjà bien pour le bien-être »

II- UN ETABLISSEMENT PUBLIC AU SERVICE DE L'ACTION

2.1. Un socle juridique de référence

L'établissement public est une personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, par la collectivité publique dont il dépend.

L'Etablissement Public Départemental Autonome (E.P.D.A.) de Prévention Spécialisée, sous le contrôle du conseil départemental de la Haute-Savoie, exerce une mission de protection de l'enfance, telle que définie par les articles L.121-2 et L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Conseil d'Administration (C.A.), présidé par le président du conseil départemental ou son représentant, et le Comité Social d'Etablissement (CSE), qui remplace et fusionne donc les anciens CTE (Comité Technique d'Etablissement) et CHSCT (Commission d'Hygiène et de Santé des Conditions de Travail), sont les deux instances qui encadrent la vie de l'établissement. Le C.A. délibère notamment sur la politique générale, le budget, le projet d'établissement... Le C.S.E., présidé par la directrice, est composé de représentants du personnel élus. Il a un rôle consultatif et émet des avis et vœux sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, le budget, le plan de formation...

Les personnels de l'établissement sont des agents publics relevant du statut de la Fonction Publique Hospitalière (F.P.H.), loi n° 33 du 9 janvier 1986. Ils relèvent du titre IV de la F.P.H. Ce cadrage législatif et juridique fixe les règles de recrutement et le déroulement de carrière de l'ensemble des personnels, définit leurs droits et devoirs, la grille de rémunération et le cadre de l'entretien annuel d'évaluation.

Le projet d'établissement, quant à lui, s'inscrit comme l'une des obligations fixées par le législateur. (Loi 2002-2 du 2 janvier 2002)

L'article L-311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipule que : « *pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités*

d'organisation et de fonctionnement. (...) Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans (...) »

2.2. La commande départementale et les orientations

Dans un cadre institutionnel

« Pour moi, un éducateur de rue, ça va à la rencontre des jeunes dans les quartiers »

Depuis 2017, le département de Haute-Savoie a réaffirmé la prévention spécialisée comme un axe prioritaire d'intervention éducative au titre de la protection de l'enfance. Elle est inscrite dans le schéma départemental enfance famille 2020-2024. L'établissement travaille en étroite collaboration avec la direction enfance famille.

Reconnue par le conseil départemental de Haute-Savoie, Prévention Mont-Blanc (P.M.B.) qui regroupe l'association Passage et l'E.P.D.A. de Prévention Spécialisée rend compte, chaque année, dans le cadre d'un rapport d'activité, de l'action de prévention spécialisée sur le département.

En Haute-Savoie, le département missionne l'établissement pour exercer des actions éducatives auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Il demande **un investissement particulier auprès des jeunes des "années collège"** aux relations sociales et familiales fragiles dans un but préventif.

Calée sur la Protection de l'Enfance (0-21 ans), l'intervention de prévention spécialisée concerne prioritairement les jeunes **de 11 à 18 ans** et vise, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, à prévenir la marginalisation et faciliter la promotion des jeunes et des familles. Une attention particulière est portée sur la question des jeunes filles, moins visibles sur l'espace public, pour repérer des difficultés et mettre en place des actions spécifiques.

« J'aurais aimé que ça continue... Mais c'est normal qu'ils s'occupent des plus petits »

En direction des jeunes

« La prévention spécialisée a pour mission de prévenir et réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes d'un territoire prescrit et de renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes. » (Livret CNLAPS septembre 2017).

Une action au service des jeunes, mais pas que... Nous intervenons au sein des quartiers dits « populaires » et auprès de jeunes rencontrant d'importantes situations de précarité qu'elles soient d'ordre économiques, sociales, culturelles, familiales...

Notre mission ouvre sur le développement social local et le soutien à la parentalité. Nous accompagnons donc un public plus large aux fragilités multiples. Les personnes avec lesquelles nous sommes en lien peuvent être en marge des dispositifs de droit commun et des ressources du territoire dont elles pourraient bénéficier.

En priorisant les années collèges, il s'agit de créer du lien, « prévenir et accompagner » les difficultés individuelles et les risques de marginalisation liés à une société de moins en moins inclusive. La société ne cessant d'évoluer, la question des codes sociaux, du rapport à soi, aux autres est permanente. Il est indispensable d'identifier et de développer ses compétences pour renforcer une estime de soi fragile.

« Un éduc' c'est une personne à qui tu peux parler, te confier, qui écoute dans les bons et les pires moments. Il nous guide, et nous rend autonome »

2.3. L'engagement dans la qualification des professionnels

En tant que site qualifiant, l'établissement s'engage fortement dans l'accueil et l'accompagnement des apprenants (apprentis et stagiaires) en formant régulièrement à la fonction de tuteur référent. En lien avec les organismes de formation, le tuteur référent est garant du processus de formation de l'apprenant sur le site qualifiant.

III- Notre engagement professionnel

3.1. Des principes forts du service public dans lesquels nous nous reconnaissons

La Laïcité :

Cette valeur est citée dans l'article premier de la Constitution de 1958 de la République Française qui est « indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Elle suppose la séparation des sphères religieuses et de la sphère publique. Elle garantit à chacun, professionnel comme usager, la liberté de conscience, de culte et de pratique.

Pour les agents du service public, elle s'accompagne d'un devoir de neutralité. Dans l'exercice de la mission de prévention spécialisée, elle nous oblige au respect des croyances et des opinions de chacun, à la reconnaissance des différentes formes d'expression, et à la promotion des espaces de dialogue.

L'Intérêt général :

Le service public se doit d'exercer ses missions dans l'intérêt de l'ensemble de la population et non en direction d'intérêts particuliers ou catégoriels.

Si notre mission s'exerce en direction de publics spécifiques, son enjeu est aussi un enjeu de cohésion sociale.

L'Obligation de réserve (ou discrétion professionnelle)

L'obligation de discrétion professionnelle et de réserve interdit à tout agent, tout détournement, toute communication de pièces ou de documents de service, et le lie pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Toute violation de l'obligation de discrétion professionnelle pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

La Continuité de service :

La continuité du service public est une valeur constitutionnelle, et, à ce titre, elle s'impose aux établissements et aux personnels, du privé comme du public, chargés d'une mission de service public.

Dès lors, pour les populations, jeunes et familles, l'E.P.D.A. de Prévention Spécialisée doit organiser la permanence de l'accès aux services proposés dans le cadre de la mission confiée et la continuité des actions engagées, et ce, par une présence régulière et durable dans les quartiers, les rues et les lieux publics fréquentés par les jeunes à des heures permettant de les rencontrer (soirées, week-end, vacances).

3.2. Philosophie de l'action

Notre philosophie et nos valeurs s'appuient sur le cadre de référence fixé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, dont nous retenons, ci-dessous, l'article 3 :

Article 3 Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant - 20 novembre 1989

« 1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

3. Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié. »

En préambule, tout acte éducatif se coproduit avec l'autre en :

- Respectant sa temporalité
- Respectant ses valeurs et ses convictions
- Partant de ses aspirations
- Nous appuyant sur ses potentialités
- En prenant en compte le contexte sociétal et son évolution

« Les éducateurs, c'est fait pour faire vivre aux jeunes plein de choses qu'ils n'ont jamais vécues »

A partir de ces principes nous proposons les déclinaisons suivantes :

1) Reconnaissance de l'autre dans sa singularité et ses potentialités

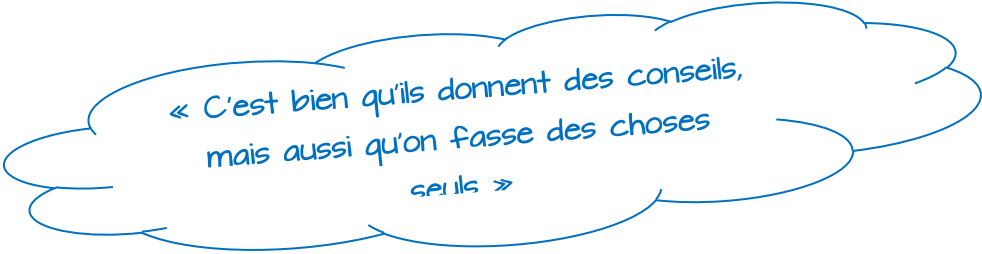
Il s'agit, pour nous, d'être avec des personnes, pour que tous nous cherchions à « mieux habiter le monde », comme le suggère Anna HARENDT, par un processus visant à construire ensemble une société plus digne.

- offrir un cadre accueillant et chaleureux pour permettre la rencontre
- offrir une présence et une disponibilité qui favorisent l'équité dans la relation
- viser à s'abstraire de tout jugement, préjugé, représentation
- travailler avec les ressources du jeune et de son environnement
- respecter, restaurer, valoriser le jeune, son image et sa personnalité

Emancipation et vivre ensemble sont les deux volets d'un même rapport au monde tel que nous le concevons, vers lequel nous cherchons à tendre au travers des liens et des actions que nous construisons.

Nous favorisons les actions qui sensibilisent aux enjeux climatiques, citoyens, environnementaux.

2) Emancipation



« C'est bien qu'ils donnent des conseils,
mais aussi qu'on fasse des choses
seuls »

C'est une valeur forte en prévention spécialisée qui s'incarne dans des postures et des pratiques. Elle suppose de considérer que tout acte éducatif se coproduit avec l'autre dans une relation d'échanges en tenant compte de la personne dans ses potentialités, sa temporalité, ses aspirations.

→ Ensemble, développer une compréhension du monde :

- Remettre en question, déconstruire ce qui paraît être des évidences, des normes.
- Amener des questionnements qui permettent le discernement au travers d'outils.

→ Ensemble, développer notre capacité à avoir prise sur le monde :

- Dépasser l'autocensure.
- Développer le pouvoir d'agir.
- Favoriser, pour les jeunes l'acquisition de compétences et de confiance.
- Nous autoriser à expérimenter.

3) Vivre ensemble

Par vivre ensemble nous visons à ce que la société soit ressource pour le jeune et réciproquement que le jeune soit ressource pour la société à partir de la solidarité, la tolérance et la compréhension.



« Les éducateurs viennent aussi
en soutien des familles »

Déclinaisons :

→ Chercher à faire évoluer les représentations.

→ A partir de groupes constitués (ex : classes) ou de groupes de pairs, s'appuyer sur les dynamiques collectives pour faire émerger de l'intelligence collective.

→ Expérimenter des savoirs faire et des savoirs être transférables.

→ S'appuyer sur les espaces de socialisation (quartier, école, famille).

E.P.D.A.
de Prévention spécialisée

Séjour éducatif

Sorties éducatives

Intervention milieu scolaire

Travail de rue

Chantier éducatif

Départ séjour éducatif

Développement social local

Action : jardin partagé

Action culturelle

Action de financement

Permanence et accompagnement individuel

mairie

COLLEGE

Mission locale

Cinema

B.I.T

P.M.S

espace animation

O.P.H

Séjour éducatif

Sorties éducatives

Intervention milieu scolaire

Travail de rue

Chantier éducatif

Départ séjour éducatif

Developpement social local

- espace -
animation

Action : jardin partagé

Action culturelle

Action de financement

Permanence et accompagnement individuel

3.3. Intervention éducative et modes d'actions

« L'éducateur, il pose le cadre et il cherche la cohésion du groupe »

L'intervention éducative, en prévention spécialisée, est une intervention singulière du fait qu'elle se construit à partir du milieu de vie et de l'adhésion du jeune et de ses compétences et ressources. Être éducateur de rue c'est donc être en capacité d'aller à la rencontre de l'autre sur son propre terrain en tenant compte des usages et des codes en vigueur sur chaque espace « arpenté » (quartiers, agorespaces, passages, pieds d'immeubles...).

Dans l'exercice de leur mission éducative, les éducateurs en prévention spécialisée peuvent être amenés à intervenir seuls auprès des jeunes, des partenaires ou en travail de rue. Cependant, ce travail s'exerce toujours dans une recherche de cohérence partagée avec l'équipe du territoire. Cette collégialité vise à garantir le sens des actions engagées, la pertinence des accompagnements et à garder la posture éducative adéquate. Au sein des équipes, le croisement des regards favorise une approche plus ouverte des problématiques rencontrées. Ce travail en équipe ouvre également sur une offre éducative plurielle.

Nous déclinons ci-dessous les supports sur lesquels s'appuient les équipes éducatives pour rencontrer leur public et étayer leur pratique.

L'« aller vers » et la création du lien

Pour devenir « éducative » la relation doit se construire et s'établir. Il s'agit donc pour le professionnel de trouver les stratégies qui conduiront à la création du lien. Trouver sa juste place, ni intrusif ni trop à distance, est tout l'enjeu pour rendre la rencontre possible sans forcer le lien et prendre en compte la temporalité nécessaire.

« Pendant le séjour, on a appris qu'il faut être autonome, faut respecter les autres, faut être tous ensemble, faut respecter les adultes comme si c'étaient nos parents... sinon, c'est trop bien ! »

L'approche expérientielle du territoire d'intervention

En prévention spécialisée l'attention précède l'action. La présence régulière, l'observation des lieux et de leurs usages, permettent progressivement au professionnel de faire connaissance avec son territoire d'intervention et les jeunes.

Il est nécessaire de repérer les temps, les lieux de rassemblements (quels jeunes à quels endroits) pour être là au bon moment, adapter le travail de rue. Travailler en week-end, en soirée, décaler son temps de travail en fonction de la saisonnalité, de la météo, des périodes de vacances scolaires, d'une observation des mouvements et des regroupements qui structurent les sociabilités juvéniles sont les clés du travail de rue.

« Ça permet de rencontrer des jeunes et de se socialiser »

Des lieux d'accueil et de rencontre repérés

Les permanences et le local éducatif, temps et lieux repérés, permettent aux jeunes qui le souhaitent de rentrer en lien avec les éducateurs. Chaque équipe éducative propose des plages horaires dédiées à l'accueil des jeunes, mais aussi des parents et des partenaires, sur son lieu d'intervention. Ces permanences peuvent également se dérouler dans des locaux mutualisés repérés par les jeunes (établissements scolaires, maisons de quartier, maison des adolescents...). Selon les territoires les lieux pertinents ne seront pas les mêmes et sont à rechercher en fonction des ressources propres au territoire. Les lieux et temps de permanences peuvent être évolutifs en fonction des changements de contexte et /ou d'usages des jeunes.

Le local éducatif, c'est pour les équipes, la possibilité de réunir des jeunes autour d'un repas, d'une soirée, d'un projet, d'un débat...C'est aussi un lieu privilégié d'accueil pour les jeunes moins visibles sur l'espace public.

« Les activités avec les éducateurs c'est bien, parce que ça nous permet de sortir de notre ville »

Le groupe de pairs comme espace d'expérimentation

Le groupe de pairs est, à l'adolescence surtout, un lieu de construction identitaire essentiel. Partir des groupes de pairs, observer les dynamiques qu'ils génèrent, positives comme négatives, forment une méthode éprouvée pour accompagner les jeunes sur des processus de socialisation adaptés. Des soirées, des sorties, mais aussi des projets au long cours (séjours éducatifs notamment) lorsque le travail éducatif doit s'ancrer dans le temps, sont autant d'outils à la disposition des équipes pour accompagner les jeunes. L'intention éducative est au cœur de toute action conduite avec des jeunes. Si le groupe de pairs peut être un groupe déjà constitué, les éducateurs peuvent eux-mêmes réunir des jeunes repérés (isolés, en manque de

« J'ai rencontré des jeunes de partout en Haute-Savoie. Je suis toujours en contact, et même ami avec eux ! » »

« Ils nous donnent la parole »

ressources, en difficulté dans leur rapport aux autres et à leur environnement. Ces espaces leur proposent un support de médiation (activité sportive culturelle, artistique, ludique, chantier éducatif) destiné à réguler des tensions et/ou à développer de l'estime de soi et des compétences psycho-sociales. Dans cet objectif, les équipes peuvent être amenées à conduire des actions au long cours, qui à travers la dimension collective, permettent aux jeunes de progresser et de mesurer le chemin parcouru.

« Ils nous aident à faire des choix »

« Avec eux, on peut parler de choses dont on ne peut pas parler avec nos parents »

L'accompagnement individuel et le soutien éducatif

L'accompagnement individuel, surtout avec les 14-18 ans, est bien souvent nécessaire pour épauler le jeune et « faire avec lui » quand il ne dispose pas des étayages suffisants. Lorsque le lien de confiance a été préalablement établi, le jeune peut alors exprimer ses difficultés et solliciter l'éducateur pour l'accompagner dans des démarches, l'aider à trouver une orientation, l'écouter, le soutenir. Il peut se saisir des spécificités de chaque éducateur pour répondre à ses besoins. Dans les situations de décrochage (social, scolaire) l'équipe éducative peut en s'appuyant parfois sur les pairs ou la famille, chercher le moyen de refaire lien, de se manifester auprès de celui qui s'isole et se coupe du monde.

« Si je dis à un éduc' que je veux accrocher mon tableau au Louvres, il va me croire ! »

Le travail avec les familles

C'est en s'appuyant sur les ressources du jeune et celles de son milieu que la remédiation peut opérer. Associer les parents au travail éducatif est recherché dans l'accompagnement. Ceci peut être rendu possible si le lien avec la famille n'est pas altéré et que le jeune en est d'accord. La posture éducative est d'être à leurs côtés, de s'appuyer sur les compétences parentales et de les renforcer autant que de possible, toujours dans l'intérêt du jeune et sans jamais trahir la confiance qu'il nous accorde.

Les actions en direction des familles, parfois très isolées, en demande de liens et de soutien éducatif sont des opportunités pour échanger sur les inquiétudes que peuvent rencontrer ces familles mais aussi d'ouvrir les discussions entre elles.

« C'est quelqu'un qui est repère pour une personne qui n'en a pas »

« C'est différent par rapport à la famille, ou à un autre adulte »

Le travail avec les partenaires

Les partenaires sont essentiels à l'accompagnement éducatif individuel et collectif. Connaître les ressources du territoire c'est faciliter aux jeunes l'accès au droit commun et leur permettre d'ouvrir de nouvelles pistes, de nouveaux possibles. L'éducateur doit chercher à développer un large partenariat et un réseau sur lequel il pourra s'appuyer et qui inscrira la mission dans le tissu social culturel, sportif et local. S'ouvrir au partenariat, c'est éviter de se retrouver dans une relation exclusive et excluante.

Le Développement Social Local

Mobiliser les énergies locales apparaît comme une opportunité et un levier pour intervenir plus en amont, agir plus collectivement et développer un travail social plus préventif. Ainsi nous favorisons l'intégration des jeunes dans leur environnement, en les soutenant dans la construction de réponses aux difficultés et en développant le sentiment de citoyenneté.

Les actions collectives en partenariat dans le cadre du développement social local, à l'échelle d'un quartier, sur un événement culturel, une action de bénévolat, sont des temps forts, fédérateurs. Ils permettent un travail sur les représentations et les dynamiques collectives, la rencontre et le maintien du lien avec les familles, favorisent les liens intergénérationnels. Les jeunes exercent leur pouvoir citoyen, développent leur sens de l'engagement et des valeurs de solidarité.

Les chantiers éducatifs

« Je suis content d'être en week-end. Avant, il n'y avait pas de différence avec la semaine »

Place particulière par l'intérêt professionnel qu'ils dégagent, il s'agit, pour des groupes de jeunes de 14 à 21 ans encadrés par des éducateurs, d'une mise en situation de travail.

C'est bien souvent la première réelle expérience d'emploi qui permet aux jeunes filles et garçons de se confronter à une tâche à réaliser, de mesurer les efforts à fournir et de respecter les exigences liées à la production d'un bien ou d'un service.

C'est aussi la possibilité d'adapter ses comportements et de faire preuve d'initiative dans un travail d'équipe au service de la collectivité.

« C'est une belle expérience qui m'ouvre dans le monde du travail »

Pour les jeunes, l'expérience du chantier est une première inscription dans la réalité économique puisque chacun est rétribué selon la législation en vigueur et le travail effectué. Les éducateurs cherchent à renforcer et développer les qualités de chacun, à mobiliser des compétences sociales et l'acquisition des gestes et des connaissances techniques.

Cela s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des jeunes qui vise à promouvoir l'autonomie et l'émancipation des personnes.

Si nos objectifs éducatifs participent à l'insertion sociale des jeunes, ils ambitionnent davantage à renouer avec la confiance et l'estime de soi, à favoriser la socialisation, et à affirmer les potentiels de chacun.

Enfin, par leur visibilité dans l'espace public et leur utilité sociale, les chantiers modifient les regards portés sur les jeunes, procurent une image positive et ainsi une reconnaissance mutuelle.

« Le meilleur souvenir, c'est quand après une longue année de travail on arrive enfin à partir là où on voulait aller ! »

Les interventions collectives en partenariat

Sur chaque territoire les équipes éducatives développent des temps d'interventions collectives, dans les collèges surtout, auprès de classes ou de groupes de jeunes identifiés.

Sur ces espaces les professionnels se font connaître et reconnaître à une large échelle sur le territoire. Ils sont ainsi identifiés rapidement comme personnes ressources par un large public. Les interventions conduites en binôme avec des professionnels de l'Education Nationale notamment facilitent le travail en partenariat par une connaissance et une reconnaissance mutuelle.

Certaines équipes ont développé des outils spécifiques pour travailler sur les questions de harcèlements, de violences, de genres, d'utilisation des réseaux sociaux...

« Ça nous montre la valeur « travail », certains n'auraient jamais pensé à travailler sans l'EPDQ »

L'établissement encourage les professionnels à développer des compétences qui leur permettent d'être identifiés comme acteurs de prévention et de mieux prendre en compte les préoccupations des jeunes au travers des évolutions sociétales et des problématiques qu'elles génèrent.

« Le chantier peinture c'était mon 1^{er} bulletin de paye.
Ça rebooste, ça donne le sentiment de grandir »

« On cherchait à se financer et à se donner les moyens d'aller là où on voulait aller »

TRAVAIL DE RUE

Pratique indispensable à la mission de Prévention Spécialisée. Déambulation. Démarche éducative et sociale qui consiste à aller vers les personnes dans leur milieu. Elle suppose une démarche active et engagée dans la durée afin de se rendre accessible et disponible à la relation

Aller-vers/être là/disponible/partage multi-culturel/connaissance mutuelle

PRÉSENCE SOCIALE

Temps d'immersion et de proximité avec une présence régulière et continue des éducateurs dans les lieux identifiés dans l'environnement des jeunes et des familles.

amorcer / tisser du lien / observer

ACCUEIL DE PROXIMITÉ

Local de proximité / permanences
Café / jeux / goûter
Rencontres / échanges
Familles
Administratif
Construction de projets

ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS

Dynamique de groupe, séjours, groupe de pairs, partages, socialisation, démarche participative, expérimentation, actions de financements, bénévolat

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

Création de lien, confiance, orientation, initier un projet personnel, écoute, espace libre de parole, secret professionnel, anonymat, volonté, singularité, évaluation, valorisation, rompre l'isolement, acceptation de l'individu dans sa globalité

CHANTIER ÉDUCATIF

Partenariats, première expérience, projet, apprentissage, découverte, rémunération, compétences, travail d'équipe, statut de salarié, vecteur d'intégration et de reconnaissance, sensibilisation à l'environnement, organisation collective et coopération, jeunes acteurs de la mise en valeur de leur environnement

DSL

(DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL)

Processus collaboratif, reconnaissance d'acteurs locaux, intérêt général, actions collectives, savoir-faire et savoir-être des habitants, faire rêver, expérimenter, se permettre, veille sociale, créer l'inexistant, partir des envies

IV- UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE AU SERVICE DE L'ACTION

L'E.P.D.A. de Prévention Spécialisée s'organise à partir des obligations réglementaires liées à la Fonction Publique Hospitalière. Les moyens matériels et humains dont il dispose, des évolutions de contexte et les attentes du politique, permettent d'adapter l'action en s'appuyant sur la cadre de référence qu'il s'est fixé.

A travers les différents niveaux organisationnels, l'établissement s'engage, en interne, à laisser circuler librement l'information, à favoriser le débat et l'émergence d'idées nouvelles susceptibles d'enrichir les pratiques et de décloisonner les représentations.

Par ailleurs, l'établissement s'engage à communiquer auprès des services du département de Haute-Savoie, des collectivités territoriales et des partenaires, tant le contenu que l'évaluation des actions (rapports d'activité). Nous visons à promouvoir la formalisation des différentes formes d'expérimentation développées, à promouvoir des outils d'information et de communication, tel que l'Actu2rue. Nos outils visent à rendre l'établissement plus accessible.

Les différentes dimensions de l'organisation s'appuient sur des principes de transparence, de négociations et d'éthique, dans une démarche participative visant à mobiliser les contributions de chacun.

Au travers de notre organisation, nous souhaitons offrir la possibilité à l'ensemble des personnels de contribuer activement à la vie de l'établissement et au développement de la mission de prévention spécialisée.

4.1. Les territoires : une échelle pertinente pour organiser l'action de prévention spécialisée

L'action s'organise en tenant compte de la spécificité politique, géographique et sociologique des territoires.

Cela suppose une constante adaptation des échelles d'intervention en fonction des redécoupages et des transformations à l'œuvre.

Sur chaque territoire d'intervention, notre projet se décline en tenant compte des valeurs, des principes et des pratiques qui engagent l'établissement et ses personnels.

Inscrit sur deux territoires d'action sociale (Chablais et Arve Faucigny Mont Blanc), l'établissement a défini 3 territoires d'intervention : Haute Vallée de l'Arve, Moyenne Vallée de l'Arve, Thonon.

Sur chacun, l'équipe du territoire élabore, décide et met en œuvre, dans une dynamique collégiale et après validation du cadre de territoire, les actions de prévention spécialisée, conformément aux orientations, valeurs, principes et modes d'actions du projet d'établissement.

L'établissement alloue les moyens humains, budgétaires et matériels sur chaque territoire dans le respect des cadres budgétaires et réglementaires.

A partir d'une méthodologie commune, chaque territoire formalise un projet territorialisé d'action qui intègre l'intervention territoriale, la qualification des publics et des problématiques, la mise en œuvre de l'action de prévention, l'évaluation et les ressources.

4.2. Une organisation qui porte la mission de prévention spécialisée

L'ensemble des fonctions déclinées ci-dessous, ont fait l'objet de fiches de postes élaborées par la direction en étroite collaboration avec les agents concernés.

LA DIRECTION

La direction de l'établissement assume, en lien avec le conseil d'administration, la responsabilité générale du bon fonctionnement de l'établissement. Elle définit, en accord avec le politique, les priorités et perspectives d'intervention. En lien avec les territoires elle élabore, impulse et coordonne la mise en œuvre de projets.

Elle assume trois fonctions principales :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion financière (budget de l'établissement) et matérielle (achats, maintenance des équipements, ...)
- la communication interne et externe de l'établissement.

LES CADRES SOCIO-EDUCATIFS

Ils sont, par délégation de la direction, en responsabilité globale de la mise en œuvre de la mission sur chaque territoire et, par voie hiérarchique, du personnel qui s'y rattache. Ils sont garants de la conception du projet de territoire et s'assurent de sa mise en œuvre et de son suivi au regard de la mission confiée.

« La rencontre avec les éducateurs, ça m'a permis de m'ouvrir, de parler aux gens. J'ai pris confiance et je bégaye moins »

LES EDUCS DE RUE

L'objectif de la mission, mission de protection de l'enfance, est de mettre en œuvre des réponses pour faire face aux difficultés des jeunes, pris dans des processus de tensions ou des situations de rupture avec leur environnement familial et/ou social.

A partir du travail de rue et de la présence sociale, notamment sur les quartiers d'habitations populaires, les éducateurs vont à la rencontre des 8 à 18 ans.

« Ils nous montrent autre chose que la rue »

Actions de groupe, accompagnements individuels, travail avec les familles, animations pieds d'immeubles, travail dans et autour des collèges, sont autant de facettes du travail de l'éducateur dans un mouvement « d'aller-vers » pierre angulaire de la pratique professionnelle.

La démarche « d'aller-vers » permet de repérer les compétences des jeunes et de les valoriser. L'espace relationnel ainsi proposé vise à prévenir les trajectoires de marginalisation et de rupture. Cette proposition d'accompagnement de chaque jeune dans son environnement reste soumise au principe de libre adhésion. Autant en individuel qu'en collectif nos méthodes s'appuient sur une présence régulière et collectivement régulée au regard des besoins.

Le travail en équipe, en réseau et en partenariat, est, pour les professionnels comme pour les publics, la perspective d'une proposition éducative intégrant l'ensemble des ressources du territoire d'intervention.

LE POLE ADMINSTRATIF

Composé d'un secrétariat dédié à la comptabilité à Cluses et d'un secrétariat/communication à Thonon-les-Bains, c'est un pôle support essentiel pour l'établissement. Ressource pour les agents sur les dimensions réglementaires, administratives, et logistiques de l'établissement. Il a également une fonction d'accueil, d'information et d'orientation pour les publics comme pour les partenaires.

4.3 Une organisation au service du métier

DIRECTION ET CADRES SOCIO-ÉDUCATIFS



LA DIRECTION :

Concertation permanente, décisions et stratégies sur le fonctionnement de l'établissement

LE COMITÉ DE DIRECTION :

Instance d'arbitrage et de validation (tous les 15 jours) :

- Vie de l'établissement
- Ressources humaines
- Actualités et vie des territoires
- Suivi Evasoft

Relevé de conclusions, envoyé sur chaque site et aux administratifs selon les points à l'ordre du jour

LES RÉUNIONS DES CADRES SOCIO-ÉDUCATIFS:

Instance technique tous les 15 jours

Coordination, outils, méthode

Les situations individuelles des agents (dans le cadre des ressources humaines) = Direction + cadre de territoire



RÉUNION DE TERRITOIRE

■ OBJET

Temps d'animation des équipes, de pilotage des actions du territoire et de réflexion sur les axes de travail à moyen et à long terme pour la mise en œuvre du projet de territoire en relation avec le projet d'établissement.

Elle permet chaque semaine aux membres de l'équipe un travail de coordination, d'échanges et de réflexion autour des actions engagées, des problématiques rencontrées, des projets en cours.

■ FRÉQUENCE

Sur l'année scolaire, 3 semaines sur 4

■ POUR QUI

- Les équipes éducatives
- Le cadre du territoire
- La direction 1 fois par trimestre

OBLIGATION POUR LES ÉQUIPES ET LE CADRE SOCIO-ÉDUCATIF (HORS CONGÉS D'AU MOINS 5 JOURS)

■ COMMENT

Avec animateur et secrétaire à partir d'un ordre du jour
Compte rendu

RÉUNION DE SITES

- Régulation de la vie des équipes, soutien technique, conduite actions, projets, accompagnements des situations, des problématiques, des dynamiques locales.





JOURNÉE D'ÉTABLISSEMENT

■ **OBJET**

Temps fort institutionnel qui rythme la vie de l'établissement
Informations institutionnelles
Dynamique des territoires
Actualités PMB
avancées des travaux en cours
Travaux et réflexions collectifs (problématiques, thématiques...)
Projections

■ **POUR QUI**

OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS
(HORS CONGÉS D'AU MOINS 21 JOURS)

■ **COMMENT**

Organisée par le comité de direction.
sur la journée avec un repas partagé

■ **FRÉQUENCE**

2 fois par an en amont ou aval du conseil d'administration



INSTANCE RÉFLÉXIVE

■ OBJET

A partir du public, contribuer à une dynamique et une cohésion d'établissement et ouvrir un cadre d'élaboration, de réflexion, de mutualisation et de formalisation des pratiques éducatives.

■ POUR QUI

- Équipes éducatives
- Cadres socio-éducatifs

OBLIGATION POUR LES ÉQUIPES ET LES CADRES SOCIO-ÉDUCATIFS (HORS CONGÉ D'AU MOINS 5 JOURS)

Facultatif pour direction et administratifs

■ FRÉQUENCE

3 fois par an, 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} trimestre

■ COMMENT

Organisé par chacun des territoire à tour de rôle à partir du calendrier institutionnel

1/2 journée + repas partagé

Avec animateur et secrétaire de séance à partir d'un ordre du jour
Compte rendu



PÔLE FORMATEUR ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX PROFESSIONNELS

■ **OBJET**

Accueil et accompagnement de la formation des stagiaires, des apprentis et des nouveaux professionnels.
interface avec les instituts de formation en travail social.
Élaboration d'outils, proposition d'ateliers pour enrichir l'établissement dans sa dimension de site qualifiant.

■ **FRÉQUENCE**

Au minimum 2 fois par an

■ **POUR QUI**

1 cadre socio-éducatif et l'ensemble des professionnels diplômés "tuteurs référents" et en cours de formation.

ANALYSE DES PRATIQUES

■ **OBJET**

Espace réflexif de territoire sur les pratiques à l'œuvre pour permettre aux professionnels de questionner les diverses dimensions du métiers.
C'est un travail d'élaboration et de prise de recul qui soutient le travail éducatif en apportant des outils de compréhension dans des situations complexes.

■ **POUR QUI**

OBLIGATION pour les équipes éducatives en groupe
(HORS CONGÉS D'AU MOINS 5 JOURS)

■ **FRÉQUENCE**

1 fois par mois (hormis l'été)

■ **COMMENT**

À l'initiative de l'intervenant

■ **ÉVALUATION**

Annuelle : chaque fin de période (année scolaire) avec le groupe d'A.D.P.



Quand on a besoin de parler, on peut venir les voir

On sort du quartier, on visite d'autres endroits

LES ÉDUCS AIDENT LES JEUNES QUI FUMENT, QUI BOIVENT, QUI SONT ADDICTS...
ILS NOUS ACCROCHENT... ILS NOUS FONT DÉCOUVRIR PLEIN DE CHOSES

*On fait des après-midi au local, c'est comme une
petite maison où il y a plein de jeunes qui viennent*

*Ils m'ont accompagné pour annoncer certaines choses à ma
famille. Ils sont dans l'écoute, pas le jugement. Ils nous
aident dans nos vies personnelles*

Des fois, je viens au local juste pour les voir, juste comme ça

C'est dommage que ça s'arrête à 16 ans parce qu'on a encore besoin d'eux. On a besoin d'être écouté et entouré

CE QUE LES JEUNES EN DISENT...

ILS SONT LÀ QUAND ON A BESOIN

*Les éduc m'ont aidé à faire mon rapport de stage, à
trouver le sujet... ils m'ont "grave" aidé*

*Quand les éduc nous appellent on peut refuser.
C'est nous qu'on décide, c'est ça la vie !*

Les éduc m'ont beaucoup aidé "scolairement", en m'aidant à
faire mes devoirs, en m'entraînant. Ils m'ont même accompagné
pour voir une conseillère d'orientation

**C'EST UNE PERSONNE QUE TU PEUX TROUVER
PARTOUT, DANS LES COLLÈGES, DEHORS... PARTOUT
ET QUI T'AIDE**

... les éduc viennent au quartier pour faire des sorties, des
réunions. Ils aident à préparer les fêtes de quartier, ils font des
animations de bas d'immeubles pour rencontrer des jeunes...

*On est allé marcher dans la montagne.
Des fois, on fait des trucs simples, mais c'est beau !*

J'aimerais qu'on parte plus longtemps en séjour, parce qu'on perd du temps sur
la route, on doit prendre la douche, préparer à manger... on perd du temps.
Faudrait que ça dure plus longtemps pour qu'on ai le temps d'en profiter

On peut venir sans être inscrit... et c'est gratuit !

ON PARLE DE PLEIN DE CHOSES AVEC LES ÉDUCATEURS

**DEPUIS QUE JE VOIS LES ÉDUCS, JE PRENDS PLUS
CONFIANCE EN MOI. J'ARRIVE À SORTIR PLUS LOIN
QUE CHEZ MOI...**

... PENDANT LE VOYAGE, ON A APPRIS QU'IL FAUT ÊTRE AUTONOME, FAUT RESPECTER LES AUTRES, FAUT
ÊTRE TOUS ENSEMBLE, FAUT RESPECTER LES ADULTES COMME SI C'ÉTAIENT NOS PARENTS...

**LES ÉDUCS M'ONT AIDÉ QUAND J'AVAIS
BESOIN DE FAIRE UN TRUC QUE JE NE
POUVAIS PAS FAIRE TOUTE SEULE**

*Je voudrais bien faire un spa avec les
éducatrices, entre nous pour parler des choses
qu'on peut pas parler avec nos parents, des sujets
tabous, sur la sexualité, et plein d'autres choses
aussi... mais entre filles*

4.4 L'évaluation comme obligation légale et principe d'action

L'établissement s'engage annuellement à rendre compte de son activité en direction du conseil d'administration, des élus et du conseil départemental de Haute-Savoie. Par ailleurs, en collaboration avec l'association Passage nous avons revisité l'ensemble de nos critères d'évaluations au regard de la commande départementale pour produire annuellement un rapport d'activité détaillé PMB. Cela permet au département d'avoir une lecture plus large et commune pour l'ensemble de la prévention de Haute-Savoie.

Nous cherchons, au travers de nos interventions à mieux répondre aux besoins des jeunes et aux problématiques repérées, mais aussi à nous appuyer sur les dynamiques et les ressources du territoire, elles-mêmes en évolution.

L'évaluation se base en partie sur le logiciel informatique de recueil de données propre à la prévention spécialisée (nombre et typologie des jeunes, actions menées, temps de travail...). Afin de respecter notre principe d'anonymat, un système de codification a été travaillé en établissement. Pour favoriser l'expression des populations concernées, elle s'appuie sur les écrits des éducateurs et des cadres par rapport aux actions menées sur l'année, aux analyses de terrain, aux problématiques et dynamiques des territoires et des publics. Enfin, elle repose sur un travail hebdomadaire d'échange autour des projets et de leur réalisation.

A partir des expérimentations, il s'agit également d'identifier les facteurs de réussite en capitalisant les traces de chaque action et recueillir le point de vue des équipes éducatives et des jeunes pour mieux rendre compte de la production de sens pour les jeunes, leurs familles et les éducateurs.

Dans le cadre réglementaire, l'établissement s'engage à conduire sa démarche d'évaluation selon un référentiel national commun.

Chaque établissement et service social et médico-social (ESSMS) est évalué sur des critères génériques, s'appliquant à toutes les structures, ainsi que sur des critères spécifiques qui lui sont applicables en fonction du secteur d'activité, du type de structure et du public concerné.

V- PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS A MOYEN TERME

5.1. Au sein de l'établissement

- Mutualiser nos expériences.
- Développer l'évaluation de l'action en incluant les publics.
- Aller vers des modes de gestion plus soucieux des enjeux environnementaux.
- Continuer le développement de la communication.

5.2. En direction de la mission de prévention spécialisée

- Conforter la mission et ses principes d'action.
- Développer et promouvoir des actions éducatives à impact écologique et environnemental.
- Explorer l'espace numérique comme interface possible de rencontres, d'échanges, de découvertes.

5.3. En direction des territoires

- Formaliser nos constats de terrains quant aux dynamiques évolutives des secteurs d'interventions.
- Construire des espaces d'expérimentation qui prennent en compte les évolutions en cours.
- Promouvoir un espace de qualification sociale au bénéfice des jeunes.
- Promouvoir une alimentation plus saine au travers des actions menées avec les jeunes (séjours éducatifs, buffets préparés, repas partagés...).

« L'EPDA, ça apporte toujours, quel que soit l'âge qu'on a... ça apporte ! »

Ce projet d'établissement a été approuvé par le CSE en date du 09 octobre 2023
et validé le 04 avril 2023 par les membres du Conseil d'Administration présidé
par Monsieur Jean-Philippe MAS.

Siège Social Cluses
160 rue Achille Benoît
74 300 CLUSES
04 50 89 15 72
siege@epdaprevention.org

Bureau Thonon
7 avenue Jules Ferry
74 200 THONON
04 50 83 13 90
secretariat@epdaprevention.org

**haute
savoie**
le Département

